Segec Mulhouse

14 rue Gustave Hirn
BP 2145
68060 Mulhouse Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 89 32 94 94
Télécopie : +33 (0)3 89 59 49 25

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012
Association CONSTRUIRE
2, rue des Flandres
68100 MULHOUSE
Ce rapport contient 11 pages
Référence : OF / DF

SEGEC S.A.S., filiale de KPMG S.A.,
membre de KPMG International,
une coopérative de droit suisse

S.A.S. d'expertise comptable -
commissariat aux comptes inscrite
au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional
d'Alsace et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Colmar

Siège Social : SEGEC S.A.S.
Centre d'Affaires de Strasbourg-Reichstett
Chemin Départemental 63
67116 Reichstett
Capital : 3 383 149 €
Code APE : 6920 Z
339 854 044 RCS Strasbourg
TVA Union Européenne FR 91 339 854 044

Segec Mulhouse

14 rue Gustave Hirn
BP 2145
68060 Mulhouse Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 89 32 94 94
Télécopie : +33 (0)3 89 59 49 25

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Siège social : 2, rue des Flandres - 68100 MULHOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CONSTRUIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux principaux postes d'actif et de passif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Mulhouse, le 3 mai 2013

SEGEC S.A.S.
Commissaire aux comptes

Olivier FRANK
Associé

construire
2 rue des Flandres
68100 MULHOUSE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF		31-12-2012	31-12-2011
ACTIF IMMOBILISE			
Progiciels :	12 284,00		
- Amortissements :	-12 284,00	0,00	595,83
Matériel et outillage :	98 677,92		
- Amortissements :	-66 761,38	31 916,54	36 798,69
Matériel de transport :	213 454,90		
- Amortissements :	-135 743,99	77 710,91	45 921,67
Mat. mob. bureau & info. :	30 019,72		
- Amortissements :	-17 211,85	12 807,87	7 601,98
Titres et parts sociales :	35 510,25		
- Provisions :	-876,00	34 634,25	34 570,00
Comptes à terme CCM :		253 205,87	241 427,53
Cautionnements :		2 637,36	2 637,36
Prêts au personnel :		2 765,00	1 250,00
ACTIF IMMOBILISE (I) :		**415 677,80**	**370 803,06**
ACTIF CIRCULANT			
Créances et comptes rattachés			
Clients :		230 301,85	202 393,68
Clients douteux :		3 587,13	2 739,23
- Provisions pour créances douteuses :		-2 999,27	-2 290,32
Clients - Factures à établir :		2 409,94	2 351,34
Etat - Subventions à recevoir :		22 589,00	38 789,00
Etat - TVA sur factures non parvenues :		965,24	1 042,52
Autres créances :		11 052,27	6 391,17
Disponibilités			
Crédit Mutuel - Compte de dépôt :		101 340,75	121 400,19
Crédit Mutuel - Effets à l'encaissement :		32 932,27	29 431,17
Crédit Mutuel - Comptes-courants :		39 882,43	36 264,50
Crédit coopératif :		64,78	93,48
ACTIF CIRCULANT (II) :		**442 126,39**	**438 605,96**
Comptes de régularisation (III)			
Charges constatées d'avance :		**289,72**	**142,45**
TOTAL DE L'ACTIF (I)+(II)+(III) :		**858 093,91**	**809 551,47**

PASSIF

	31-12-2012	31-12-2011
FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES		
Réserve pour projet associatif :	91 469,41	91 469,41
Réserve pour fonds de roulement :	91 469,41	91 469,41
Réserve pour risques d'emploi :	121 012,50	121 012,50
Réserve pour investissement :	43 029,70	43 029,70
Excédents cumulés reportés :	70 106,29	84 489,83
Subventions d'investissement sans droit de reprise		
affectées à des biens renouvelables par l'association		
Subvention d'investissement - Etat :	94 947,40	86 461,00
Subvention d'investissement - Département du Haut-Rhin :	10 744,00	10 744,00
Subvention d'investissement - Fondation Vinci :	20 000,00	20 000,00
Subvention d'investissement - Région Alsace :	19 970,00	0,00
EXCEDENT ou DEFICIT :	*20 497,10*	*-14 383,54*
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour indemnités de fin de carrière :	20 822,00	20 185,00
Provisions pour indemnités de rupture contrat de travail :	0,00	5 696,00
FONDS PROPRES & ASSIMILES (I) :	**604 067,81**	**560 173,31**
DETTES ET ASSIMILEES		
Dettes de fonctionnement		
Fournisseurs et comptes rattachés :	10 111,34	14 302,55
Fournisseurs - Factures non parvenues :	5 920,72	6 361,15
Dettes relatives au personnel :	155 248,28	150 155,32
Etat - Dettes fiscales :	66 543,40	53 826,46
Etat - TVA sur factures à établir :	1 674,26	641,19
Autres dettes :	0,00	1 591,49
DETTES ET ASSIMILEES (II) :	**239 498,00**	**226 878,16**
Comptes de régularisation (III)		
Produits constatés d'avance :	**14 528,10**	**22 500,00**
TOTAL DU PASSIF (I) + (II) + (III) :	**858 093,91**	**809 551,47**

construire
2 rue des Flandres
68100 MULHOUSE

COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET DE RESULTATS 2012

CHARGES	2012	2011	PRODUITS	2012	2011
Achats :	93 985,33	87 255,28	Prestations de service :	1 078 518,76	1 003 979,56
Services extérieurs :	113 339,40	108 873,28			
Impôts et taxes :	28 724,28	26 119,12	Subventions d'exploitation :	333 180,00	316 175,20
Rémunération du personnel					
. Salaires bruts :	879 061,14	838 895,55			
. Charges sociales :	259 066,62	255 021,94	Reprises sur provisions :	6 890,03	0,00
Dotations aux amortissements :	58 503,65	39 130,38	Aides à la formation (FAF Propreté) :	11 677,67	13 336,77
Dotations aux provisions :	2 539,98	6 874,00	Transferts de charges d'expl. (assurance) :	4 987,76	1 598,75
Charges diverses de gestion courante :	659,65	15,17	Produits divers de gestion courante :	379,20	231,81
CHARGES DE FONCTIONNEMENT :	**1 435 880,05**	**1 362 184,72**	**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT :**	**1 435 633,42**	**1 335 322,09**
Dotations aux provisions :	561,00	315,00	Reprises sur provisions :	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées :	0,00	0,00	Intérêts et produits assimilés :	13 960,62	12 855,49
Escomptes accordés :	0,00	0,00	Escomptes obtenus :	0,00	0,00
Perte de change :	0,00	0,00	Revenus s/valeurs mobilières de plact.	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES :	**561,00**	**315,00**	**PRODUITS FINANCIERS :**	**13 960,62**	**12 855,49**
Charges excep./ opérations de gestion :	0,00	61,40	Produits excep. /opérations de gestion :	0,00	0,00
Charges excep./ opérations en capital :	0,00	0,00	Produits excep. /opérations en capital :	7 344,11	0,00
Dotat° aux amortissements & provis° :	0,00	0,00	Transferts de charges exceptionnelles :	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	**0,00**	**61,40**	**PRODUITS EXCEPTIONNELS :**	**7 344,11**	**0,00**
Impôts sur les sociétés :	0,00	0,00			
Excédent :	***20 497,10***		***Déficit :***		14 383,54
TOTAUX :	**1 456 938,15**	**1 362 561,12**	**TOTAUX :**	**1 456 938,15**	**1 362 561,12**

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Bénévolat	**16 565,27**	**16 703,24**	**Personnel bénévole**	**16 565,27**	**16 703,24**

ANNEXE

construire est agréée « entreprise d'insertion par l'économique » depuis le 19 mai 1994 par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace (Direccte Alsace), Unité territoriale du Haut-Rhin et, à ce titre, est autorisée à embaucher des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion.

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2012 au total de 858.093,91 € et le compte de résultats de l'exercice se soldant par un bénéfice de 20.497,10 € ont été établis selon les dispositions du plan comptable général, des différents règlements du comité de la réglementation comptable (CRC), et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2) Règles et méthodes générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

3) Immobilisations incorporelles et corporelles

Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire.

Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

- progiciels :	100%
- matériel et outillage :	10% et 33,33%
- matériel de transport :	25%
- matériel de bureau :	25% et 33,33%
- mobilier de bureau :	10%

Les biens acquis d'occasion sont amortis sur leur durée probable d'utilisation appréciée à la date de leur achat.

4) Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.
Les plus-values éventuelles sont systématiquement réalisées à la fin de l'exercice comptable. Elles figurent ainsi dans les produits financiers de l'exercice et sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

5) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6) Règles et méthodes spécifiques au secteur associatif

- Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au compte :
• Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association
(compte 1026 du plan comptable des associations)
Elles sont affectées à des biens dont le renouvellement devra être financé par l'association. Ces subventions sont maintenues au passif dans les fonds associatifs et ne sont pas reprises au compte de résultats au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations concernées, en application des normes comptables des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement n°2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC).

- Valorisation du bénévolat

Le temps passé par le président, le trésorier et le trésorier adjoint de l'association aux fonctions de direction et de gestion financière a été valorisé sur la base mensuelle suivante :

président et présidente déléguée :	100 heures par an x 32,00 € =	3.200,00 €
trésorier :	350 heures par an x 32,00 € =	11.200,00 €
trésorier adjoint :	60 heures par an x 32,00 € =	1.920,00 €
soit un total annuel de :		16.320,00 €

Les frais de déplacement du président, réalisés à titre gratuit, sont constatés dans les comptes de l'association pour un montant de 245,27 €, ce qui augmente le montant total du bénévolat valorisé à 16.565,27 €.

Ces **contributions volontaires** et ces déplacements sont effectués **à titre gratuit** et ne sont à l'origine d'aucun flux financier pour l'association, ces apports en temps ne donnant lieu à aucune rémunération de la part de l'association.
Aucune rétribution de quelque nature que ce soit n'est allouée aux bénévoles.

7) Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés en application du règlement sur les passifs n°2000-06.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à 20.822,00 € constituées par la provision pour indemnités de fin de carrière, dont 637,00 € dotés au titre de l'exercice 2012, provision estimée en application des règles décrites ci-après :

- méthode retenue = méthode prospective,
- intégration des charges sociales patronales = de 30 % à 50 % suivant les catégories salariales,
- taux de progression des salaires = estimation de l'inflation et de l'évolution du salaire minimum professionnel = 1,50 %,
- taux d'actualisation utilisé = 2,2465 % (taux des obligations à terme de l'Etat à 10 ans),
- taux de rotation du personnel = 5,00 %,
- âge de départ à la retraite = 65 ans

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une provision au bilan.

La provision pour indemnités de fin de carrière, fiscalement non déductible, fait l'objet d'une réintégration en vue de la détermination du résultat passible de l'impôt.

Aucune provision n'est constatée au titre des médailles du travail, en l'absence d'engagements prévus par la réglementation applicable.

Aucun risque environnemental ou assimilé n'est connu.

8) Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif, qui soit de nature à modifier les comptes de 2012 ou à faire l'objet d'une mention dans l'annexe, n'est intervenu depuis la date de clôture au 31 décembre 2012.

9) Engagements hors bilan

Contre-garantie bancaire d'un montant de 2.332,20 € TTC correspondant à la retenue de garantie de 5% du marché MADER SA - BATIGERE NORD EST (chantier : réhabilitation de la Caserne Lefebvre - Lot 21 Nettoyage de chantier).

10) Informations complémentaires

Informations relatives à la cotisation annuelle des membres

La cotisation annuelle des membres de l'association, d'un montant de 10,00 €, a été versée en 2012 par 12 personnes pour un montant total de 120,00 €.

Informations concernant le droit individuel à la formation (DIF)

- Le volume d'heures des droits ouverts au titre du DIF pour les salariés présents à l'effectif au 31 décembre 2012 s'élève à 2.051 heures, dont 734 heures de droits acquis au cours de l'année 2012.

- 46 heures ont été sollicitées dans le cadre du DIF au cours de l'année 2012.

Informations concernant les honoraires du commissaire aux comptes

Dans les comptes 2012, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 3.600,00 € HT correspondant à la mission de contrôle des comptes 2012 selon lettre de mission contractuelle.

Informations relatives aux effets de commerce clients remis à l'encaissement avant le 31 décembre 2012 et crédités en 2013 :

- Un effet de 2.333,70 € à échéance au 15 janvier 2013.
- Un effet de 30.598,57 € à échéance au 15 février 2013.

pour un total de 32.932,27 €.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2012

Tableau des mouvements des immobilisations au 31 décembre 2012

	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Progiciels :	12 284,00 €	0,00 €	0,00 €	12 284,00 €
Immobilisation corporelles				
. Matériel et outillage :	90 417,06 €	10 450,86 €	2 190,00 €	98 677,92 €
. Matériel de transport :	173 595,21 €	67 501,94 €	27 642,25 €	213 454,90 €
. Mobilier, matériel de bureau et informatique :	17 951,72 €	12 068,00 €	0,00 €	30 019,72 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières				
. Titres SOFINEI Parts A :	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
. Titres SOFINEI Parts B :	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
. Titres Crédit Coopératif Parts A :	15,25 €	0,00 €	0,00 €	15,25 €
. Titres Crédit Coopératif Parts B :	22 554,75 €	625,25 €	0,00 €	23 180,00 €
. Titres CCM Parts A :	15,00 €	0,00 €	0,00 €	15,00 €
. Titres CCM Parts B :	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
. Prêts au personnel :	1 250,00 €	9 700,00 €	8 185,00 €	2 765,00 €
. Cautionnements :	2 637,36 €	0,00 €	0,00 €	2 637,36 €
. Comptes à terme CCM :	241 427,53 €	11 778,34 €	0,00 €	253 205,87 €
Total général :	574 447,88 €	112 124,39 €	38 017,25 €	648 555,02 €

Tableau des mouvements des amortissements au 31 décembre 2012

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Progiciels :	11 688,17 €	595,83 €	0,00 €	12 284,00 €
Immobilisation corporelles				
. Matériel et outillage :	53 618,37 €	15 333,01 €	2 190,00 €	66 761,38 €
. Matériel de transport :	127 673,54 €	35 712,70 €	27 642,25 €	135 743,99 €
. Mobilier, matériel de bureau et informatique :	10 349,74 €	6 862,11 €	0,00 €	17 211,85 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général :	203 329,82 €	58 503,65 €	29 832,25 €	232 001,22 €

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

Tableau des mouvements des provisions au 31 décembre 2012

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour dépréciation				
. Provision pour créances douteuses :	2 290,32 €	1 902,98 €	1 194,03 €	2 999,27 €
. Provision immobilisations financières :	315,00 €	561,00 €	0,00 €	876,00 €
Provisions pour charges				
. Provision pour indemnités de rupture contrat	5 696,00 €	0,00 €	5 696,00 €	0,00 €
. Provision pour indemnités de fin de carrière :	20 185,00 €	637,00 €	0,00 €	20 822,00 €
Total général :	28 486,32 €	3 100,98 €	6 890,03 €	24 697,27 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

Produits d'exploitation	
. Clients :	14 528,10 €
au 31 décembre 2012 :	14 528,10 €

CHARGES A PAYER AU 31 DECEMBRE 2012

Fournisseurs - factures non parvenues :	
. Honoraires :	4 305,60 €
. Téléphone :	173,80 €
. Carburant :	1 441,32 €
Personnel - charges à payer :	
. Provisions pour congés payés :	58 944,10 €
Organismes sociaux - charges à payer :	
. Participation à la formation professionnelle continue :	14 256,72 €
. Participation à l'effort de construction :	3 905,57 €
. Charges sur provisions pour congés payés :	20 709,86 €
au 31 décembre 2012 :	103 736,97 €

PRODUITS A RECEVOIR AU 31 DECEMBRE 2012

NÉANT	
au 31 décembre 2012 :	0,00 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES 2012

NÉANT	
au 31 décembre 2012 :	0,00 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2012

. Produits de cession des éléments d'actifs cédés :	7 344,11 €
au 31 décembre 2012 :	7 344,11 €

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
. Créances rattachées à des participations	0,00 €		
. Prêts	2 765,00 €	2 765,00 €	
. Autres immobilisations financières	291 353,48 €		291 353,48 €
De l'actif circulant			
. Clients douteux ou litigieux	3 587,13 €	3 587,13 €	
. Autres créances clients	232 711,79 €	232 711,79 €	
. Personnel et comptes rattachés	0,00 €		
. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 806,53 €	7 806,53 €	
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	0,00 €	0,00 €	
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	1 550,45 €	1 550,45 €	
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	
Etat et autres collectivités publiques — Divers	22 589,00 €	22 589,00 €	
. Débiteurs divers	2 660,53 €	2 660,53 €	
. Charges constatées d'avance	289,72 €	289,72 €	
Totaux :	565 313,63 €	273 960,15 €	291 353,48 €

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établts. de crédit — à 1 an maximum à l'origine	0,00 €			
Emprunts et dettes auprès des établts. de crédit — à plus d'un an à l'origine	0,00 €			
Emprunts et dettes financières diverses	0,00 €			
Fournisseurs et comptes rattachés	16 032,06 €	16 032,06 €		
Personnel et comptes rattachés	58 958,01 €	58 958,01 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	96 290,27 €	96 290,27 €		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	0,00 €	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	65 713,66 €	65 713,66 €		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	0,00 €	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts et taxes	2 504,00 €	2 504,00 €		
Dettes s/immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes	0,00 €	0,00 €		
Produits constatés d'avance	14 528,10 €	14 528,10 €		
Totaux :	254 026,10 €	254 026,10 €		

INFORMATIONS SOCIALES : EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2012

	Femmes	Hommes	Total
Encadrants :	3	4	7
Administratifs :	2	1	3
Production :	6	3	9
Insertion :	19	13	32
au 31 décembre 2012 :	30	21	51

INFORMATIONS SOCIALES : REMUNERATIONS ET AVANTAGE EN NATURE

Salaires annuels bruts cumulés des trois personnes les mieux rémunérées :	115 176,00 €
Avantage en nature :	néant

Segec Mulhouse

14 rue Gustave Hirn
BP 2145
68060 Mulhouse Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 89 32 94 94
Télécopie : +33 (0)3 89 59 49 25

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012
Association CONSTRUIRE
2, rue des Flandres
68100 MULHOUSE
Ce rapport contient 2 pages
Référence : OF / DF

SEGEC S.A.S., filiale de KPMG S.A., membre de KPMG International, une coopérative de droit suisse

S.A.S. d'expertise comptable - commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional d'Alsace et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar

Siège Social : SEGEC S.A.S.
Centre d'Affaires de Strasbourg-Reichstett
Chemin Départemental 63
67116 Reichstett
Capital : 3 383 149 €
Code APE : 6920 Z
339 854 044 RCS Strasbourg
TVA Union Européenne FR 91 339 854 044

Segec Mulhouse

14 rue Gustave Hirn
BP 2145
68060 Mulhouse Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 89 32 94 94
Télécopie : +33 (0)3 89 59 49 25

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Siège social : 2, rue des Flandres – 68100 MULHOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Mulhouse, le 3 mai 2013

SEGEC S.A.S.
Commissaire aux comptes

Olivier FRANK
Associé